

*Date de dépôt : 9 juin 2008*

## Rapport

**de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier la pétition pour le soutien de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève**

*Rapport de majorité de M. Guy Mettan (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Virginie Keller (page 18)*

### RAPPORT DE LA MAJORITÉ

#### Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Il n'aura pas fallu moins de cinq séances, étalées sur trois ans et présidées par cinq commissaires différents, pour traiter cette pétition. C'est sous la férule alerte mais bienveillante de MM. et M<sup>mes</sup> Sylvia Leuenberger, le 29 septembre 2005, Claude Aubert, le 8 décembre 2005, Eric Bertinat, le 12 janvier 2006, François Thion, le 15 mai 2008, et Janine Hagmann, le 29 mai 2008, que la commission a finalement pu prendre une décision. M. Gérard Riedi a assuré le procès-verbal avec une impavidité exemplaire. Qu'ils/elles soient tous/tes ici remerciés/es de leur engagement.

#### **Audition de M<sup>me</sup> Béatrice Manzoni et MM. Simon Schmidig, Franz Graf et Alain Carlier, représentants des pétitionnaires**

M<sup>me</sup> Manzoni prend la parole et estime la situation urgente. Elle indique que cette pétition relève d'une initiative individuelle, mais a été reprise par les professionnels de la branche. La fermeture de l'institut d'architecture constitue en effet une perte de réseaux et de ressources. La FAI, le SIA, la

FUS, le Heimatschutz ainsi que les Commissions d'urbanisme et des monuments et sites ont manifesté leur soutien. Elle souligne que l'objectif de la pétition est de mettre en avant un déficit d'information, d'attirer l'attention du politique et de permettre d'engager rapidement un débat avec toutes les forces politiques pour trouver une solution.

Le problème a débuté en mai 2004, au moment de la décision de créer un nouvel institut de l'environnement. Ensuite, le 19 septembre 2005, la suppression du master en urbanisme a été annoncée à travers le licenciement d'une personne. Dans le même temps, le projet de réforme de l'institut d'architecture lié à Bologne a été abandonné. Ainsi, les enseignements de troisième année seront supprimés dès 2005, les postes de professeurs ordinaires ne sont pas renouvelés et les contrats de suppléance sont généralisés. Par ailleurs, la direction de l'IAUG a été remerciée par le rectorat et remplacée en juillet dernier par une cellule de direction. Par ce biais, le rectorat dirige donc l'institut, sans prendre en compte les organes de l'IAUG. Les premières lettres de congé pour le 30 septembre 2005 ont déjà été reçues, alors que certains étudiants devaient encore faire six mois de formation en troisième année. Il apparaît maintenant qu'ils vont directement passer à l'année suivante. Quant à l'habituel séminaire de la rentrée (deux jours de réflexion), il a été annulé. Quant aux diplômants, ils viennent d'apprendre qu'ils n'ont plus que six mois pour finir leur formation.

Parallèlement à ces mesures, il y a eu un appel d'offres relatif au nouvel institut pour des professeurs dans des disciplines diverses, avec comme date d'engagement le mois d'avril 2006. C'est contradictoire. Le rectorat anticipe en effet les décisions du parlement. Cette décision s'ajoute donc à la prise en main de la direction de l'institut par le rectorat, à une formation au rabais dès 2006 ou au maintien de suppléances depuis dix ans. Le PAT a également reçu une lettre lui interdisant de communiquer avec l'extérieur. Elle ajoute que le Heimatschutz a envoyé une lettre où il s'inquiète de la disparition de la formation en sauvegarde du patrimoine. Le rectorat lui a répondu en disant que ce n'était qu'une rumeur.

M<sup>me</sup> Manzoni souhaite ensuite rappeler aux commissaires quelques éléments historiques sur l'IAUG. Elle explique que, pour faire face à la fermeture du premier cycle, l'institut s'est orienté vers des formations post-grades avec quatre spécialisations différentes : architecture et arts appliqués ; architecture et paysage ; sauvegarde du patrimoine bâti moderne et contemporain ; urbanisme et aménagement du territoire. Ces formations entretiennent en outre un lien avec le développement durable. Dans ce cadre, l'IAUG a eu une attitude positive par rapport au projet de Faculté des sciences de l'environnement et du développement durable. L'IAUG pensait

ainsi pouvoir contribuer à cette nouvelle construction. Les filières de l'institut d'architecture sont reconnues et la clientèle des masters, avec l'introduction de la réforme de Bologne, existe. Le projet est donc viable. Par ailleurs, la question des doublons entre Genève et Lausanne n'existe pas, car ces formations sont complémentaires. Les collaborations existent donc déjà, même si elles méritent d'être renforcées.

De son côté, M. Carlier plaide pour une approche plus pragmatique. Il fait savoir qu'il est un diplômé de l'école d'architecture fondée en 1952 sur le système Beaux-Arts par Eugène Beaudoin. Il a vécu la période où André Chavanne défendait contre vents et marées cette école. Il a également eu des professeurs comme André Gaillard. Pour les professionnels, la formation à l'institut d'architecture a en effet toujours été le maillon entre les HES et l'EPFL. Les professionnels ont besoin de compétences capables de réaliser des projets, qui ont les pieds sur terre, et non pas des théoriciens. Il n'y a en effet pas besoin de s'enfermer pour réfléchir au développement durable, même si la profession est favorable au développement durable. Il faut bien voir que tous les projets vont dans ce sens, mais aller uniquement dans ce sens s'éloigne trop du point de vue des gens de terrain. Il fait enfin remarquer au passage que Patrick Aebischer a voulu supprimer la Faculté d'architecture à l'EPFL il y a quelque temps, mais que ce projet a été abandonné.

L'IAUG est un pôle d'intérêt important. Les professionnels s'inquiètent donc à l'idée que cet institut devienne trop théorique. L'institut fonctionne en synergie avec Lyon, Grenoble, l'EPFL ou la Fondation Braillard. Il existe une volonté de faire tout ce qui est possible pour favoriser le maintien de l'école dans sa structure actuelle. Enfin, la formation d'un architecte ne coûte pas cher par rapport au praticien qui est formé. Ce point de vue est certes subjectif, mais il faut bien voir que l'IAUG a toujours eu l'impression d'être le parent pauvre de l'université.

Enfin, M. Broennimann voit positivement l'arrivée de cette pétition. Elle mériterait toutefois un débat en amont, car il est question de restructurations menées sans l'avis du politique. Il considère en outre que l'architecture est abandonnée sur le dictat de la rentabilité. Ce choix n'est pas compatible avec le rôle urbain de Genève, une cité-Etat. Il se demande également s'il n'est pas risqué de former des architectes capables de faire récolte de données, mais pas de concevoir des bâtiments. Il aimerait également savoir comment faire pour montrer les retombées positives de l'institut actuel.

M. Graf souligne qu'il n'y aura plus de formation d'architectes professionnels à Genève. Les députés devront vraisemblablement se prononcer sur cette question dans quelques mois. Il pense qu'il fallait donc les informer à ce sujet, car la décision ne sera pas simple à prendre. Il rappelle

que l'université a refusé la Faculté des sciences de l'environnement et du développement durable. Pour ne pas laisser le rectorat en posture difficile, le projet a donc été transformé en institut des sciences de l'environnement et du développement durable. Il faut dès lors bien voir que, dans le contexte d'un institut de plus petite taille qu'une faculté, on a fait comprendre que l'institut d'architecture n'avait plus sa place. Les fermetures sont faites sans consultation des organes de l'IAUG, comme le conseil de l'institut qui doit se prononcer sur la fermeture des filières. L'institut était favorable au projet de faculté mais, avec sa transformation, l'architecture n'y trouve plus de place. Les disciplines de l'environnement de l'institut d'architecture allaient contribuer à ce projet de faculté. Mais il apparaît que le projet a été réduit et reprend le financement de l'institut d'architecture. Cela correspond donc à la disparition complète d'une formation. En effet, même si l'architecte est une discipline incontournable du développement durable, cet outil a été évacué. Le Grand Conseil va se retrouver devant un fait accompli.

Un député PDC aimerait connaître le point de vue de l'institut d'architecture sur le projet de Faculté de l'environnement. On lui répond que les compétences pointues développées par l'institut d'architecture sont nécessaires et que le service qu'il rend à la cité est là très clair. Le rôle de l'institut d'architecture a aussi été d'explorer des projets, comme l'investigation faite durant une année sur le projet de la Praille. L'IAUG a donc un rôle de tête chercheuse et dispose de compétences qui ne se trouvent pas ailleurs. De plus, des questions de logement vont se poser à Genève. Par ailleurs, il n'existe pas d'autre formation de ce type, et notamment en sauvegarde du patrimoine, en Suisse. Cette gestion de la formation ne relève en tout cas pas du développement durable.

Quelle est l'influence de la fermeture du premier cycle sur le développement de l'architecture? demande un député libéral. Réponse: le premier cycle correspond à l'arrivée des étudiants. Le recrutement est par conséquent plus difficile, mais il existe notamment une passerelle avec les HES. Le développement de formations post-grades a donc été construit en imaginant ce qui manquait dans le domaine de l'architecture en Suisse. La suppression du premier cycle à Genève est issue des accords avec Lausanne, qui ont conduit à une distribution des contenus scientifiques. La formation de base est par conséquent faite à Lausanne. Ensuite, les étudiants peuvent continuer soit à Genève, soit à Lausanne. Lausanne n'avait pas prévu de développer des enseignements post-grades par manque de moyens. Cela étant, Lausanne n'a pas toujours respecté la répartition des domaines.

Un autre député libéral aimerait connaître les effectifs des étudiants et du corps enseignant et demande si la première lettre de congé a été donnée pour

2006. On lui confirme que des lettres de congé ont été données pour 2006, mais qu'il y en a aussi pour 2005. Les effectifs se montent à 300 étudiants pour le troisième cycle et environ une quarantaine de doctorants. Le fait de ne pas avoir de premier cycle rend l'existence du deuxième cycle plus difficile. Il fait ainsi savoir qu'il y a environ une centaine de demandes par an pour la première année. En ce qui concerne la synergie avec les HES, il faut se rendre compte que les deux formations ne sont pas au même niveau. L'institut d'architecture est en effet à un niveau universitaire. Ce thème a été discuté, mais il paraît difficilement envisageable. Quant à la création d'un institut privé, cette idée n'a jamais été abordée. En revanche, les solutions abordées sont le développement de collaborations avec l'EPFL. Ce projet a été mené à titre privé entre les collègues des deux institutions qui essaient de faire l'état de la situation. Il y a ainsi la volonté de partager les compétences réparties sur les deux sites.

Un député socialiste a été surpris par rapport à l'attitude du rectorat. Il aimerait par ailleurs connaître l'attitude du Conseil de l'université, qui a un rôle important, sur le projet. Il souhaite aussi avoir des précisions sur l'apport et la marge de manœuvre des membres et invités de l'institut d'architecture au sein du groupe de réflexion. Réponse : le Conseil de l'université a voté la suppression de l'institut et son remplacement par celui des sciences de l'environnement et du développement durable. Il se trouve que certains membres du Conseil de l'université n'ont pas forcément pris conscience de la disparition de l'institut d'architecture, car l'urbanisme et l'aménagement du territoire font partie du nouveau projet. Cet aspect n'a pas semblé clair pour tous. Quant au rôle des participants aux réunions, il faut tout d'abord savoir qu'il n'y a eu que trois ou quatre réunions. La consultation a été rapide et légère. L'institut d'architecture s'était investi en faveur de la faculté mais, dès lors que la création d'un institut de l'environnement a été choisie, les choses sont devenues bizarres. Il serait bon que les commissaires disposent d'un historique des événements afin de pouvoir évaluer le temps consacré à la réalisation du projet et le type d'enseignement qui est recherché.

Un député des Verts a l'impression que les dés sont pipés. Il constate une volonté de nuire à l'école d'architecture en mettant les responsables dans l'incapacité de faire leur travail. La suppression du premier cycle allait dans ce sens. L'embêtant est que les choses vont vite et que l'on risque de devoir discuter de quelque chose qui n'a plus de contenu : les personnes auditionnées ont-elles des conseils ou des recommandations sur ce point ? L'un des auditionnés lui répond qu'il a toujours eu un regard extérieur par rapport aux critiques politiques qui étaient adressées à l'école d'architecture. Lorsqu'il a voulu commencer sa formation à l'IAUG, on lui a ainsi dit que l'école ne

prenait pas d'étudiant. Il est donc allé se former à Lausanne. Ce n'est pas un secret que certains veulent aujourd'hui supprimer cette école, qu'ils considèrent comme étant encore un nid de gauchistes. Ce genre de bagarres n'est toutefois plus à l'ordre du jour de l'institut actuel. Il y a en revanche des problèmes plus concrets comme le départ des professeurs ordinaires, qui attirent les étudiants, assurent des financements ou permettent la réalisation de recherches. Dans six mois, il ne restera plus qu'un seul professeur ordinaire traitant de l'histoire de l'architecture. Il n'est donc pas possible de continuer dans ces conditions. Des erreurs et du gaspillage ont peut-être existé, mais il ne s'agit plus maintenant d'un problème de capacité mais de survie.

Que faut-il faire ? Un autre intervenant fait savoir que but de la pétition est de demander s'il existe une volonté de poursuivre la formation en architecture à Genève, mais aussi d'informer les commissaires de la situation. Il s'agit aussi de s'enquérir auprès des commissaires des solutions envisageables. Du point de vue des pétitionnaires, une contribution à une entité d'architecture comprise dans un ensemble plus grand est possible. Une autre solution serait de rouvrir les inscriptions pour les étudiants et de nommer des professeurs et des assistants. Les demandes de nomination ont été faites, mais elles ont été bloquées. Il faut donc la volonté de les réaliser.

Un député UDC signale que beaucoup de gens se demandent s'il est sage d'avoir deux pôles d'architecture à une soixantaine de kilomètres l'un de l'autre.

On lui fait remarquer que l'institut d'architecture se situe dans un paysage qui joue sur des complémentarités. L'institut d'architecture ne donne plus les mêmes enseignements qu'à Lausanne. Par ailleurs, même l'EPFL n'a pas les moyens de tout enseigner. De plus, le label « université » est important pour la formation. Des étudiants venant de l'Université de New York ne veulent ainsi pas aller dans une HES ou à l'EPFL. Il y a donc une clientèle pour le label universitaire. Par ailleurs, il existe le label « Genève », qui est un argument de choc. Il faut valoriser la particularité de Genève et sa spécificité. L'institut d'architecture a donc des atouts en main. Il ajoute que la lutte est serrée. Il est toutefois vraisemblable que l'institut d'architecture genevois ne soit pas classé très haut. L'institut est en effet très petit. Il faut ainsi se rendre compte qu'une chaire dans le domaine de l'architecture à l'EPFZ est déjà plus grande que l'institut d'architecture. La question du budget se pose également. Ainsi, même les écoles polytechniques fédérales n'ont ni des budgets, ni des compétences illimitées pour offrir toutes les formations.

A une question libérale à propos du label universitaire, il est répondu que l'institut d'architecture trouve effectivement sa place dans l'université. Le

problème est que, depuis longtemps, l'université voit dans ce dernier un budget appétissant. Cette faiblesse est humaine, dans la mesure où le rectorat souhaite ouvrir un nouvel institut sans nouveau financement et avec des facultés qui ne veulent pas le financer. Les relations avec l'université demeurent néanmoins amicales et des projets d'expositions ont même été faits. Mais ces derniers temps l'institut d'architecture a été bousculé. On rappelle que c'est le seul institut en Europe à enseigner la sauvegarde du patrimoine moderne. Aujourd'hui, Lausanne reprend cet enseignement à son compte en parlant beaucoup de sauvegarde du patrimoine. Cette histoire de survie a pourtant eu du bon. Elle a ainsi permis de mettre en place des formations qui ne sont pas enseignées ailleurs. De nombreux collaborateurs de l'institut d'architecture participent aux journées du patrimoine et lui-même est en train de signer une collaboration avec le service des monuments et des sites pour mettre en place un outil d'aide à la décision.

## Discussion

Un député des Verts a l'impression qu'il faut donner un signal rapide et se donner par ailleurs le temps d'imaginer la suite. Il serait à ce titre préférable que l'initiative vienne du Conseil d'Etat. Il estime que la Commission de l'enseignement supérieur devrait peut-être écrire une lettre au rectorat.

Le représentant du DIP fait remarquer que les commissaires n'ont entendu qu'une partie de la situation. Il faut par exemple se rendre compte que seuls trois étudiants se sont inscrits au master. De plus, une motion à ce sujet a été déposée par M. Pagani ainsi qu'une interpellation écrite. La réponse du Conseil d'Etat à celle-ci répondra aux questions d'urgence. Il considère qu'il ne faut donc pas s'emballer après l'audition de la moitié des intéressés.

Un député libéral répète son souhait de connaître l'évolution des effectifs. Il se réjouit par ailleurs de la réponse du Conseil d'Etat. Il sera ensuite temps d'évaluer si d'autres auditions sont nécessaires. Il estime que la Commission de l'enseignement supérieur a fait un service minimal, mais qu'il ne convient pas d'en faire plus pour l'instant.

Un autre représentant du DIP ne trouve pas étonnant qu'il n'y ait pas d'inscriptions quand une école est en difficulté. Une réponse immédiate est donc nécessaire. Il faut tirer la sonnette d'alarme, même s'il s'interroge sur le type de signal à donner.

Un député socialiste considère qu'il y a deux catégories de problèmes : un problème de fond, que le Grand Conseil doit prendre le temps de traiter, mais aussi le problème des conditions de travail avec des personnes qui se

retrouvent sans rien. Il note par ailleurs que la position du rectorat a été mise en cause. Il faut donc voir, avec réponse du Conseil d'Etat, ce qu'il faut faire. L'horloge tourne.

Pour un député PDC, une lettre au rectorat risque d'être un coup d'épée dans l'eau. Il pense que l'enterrement de la faculté est prématuré. Une bêtise a été faite. En effet, démarrer avec un institut revient à figer les choses en petit. Personnellement, il pense, par rapport à la Genève internationale, qu'il faudrait prendre la peine de réfléchir à ces éléments plus stratégiques et réfléchir en termes de faculté. Il suggère de s'emparer de ce sujet.

### **Audition de M. Charles Beer, chef du Département de l'instruction publique**

M. Beer souligne que toute modification du paysage de l'enseignement supérieur, quand elle prend la forme de la création d'une filière de formation, est un exercice à haut risque. Le développement d'une faculté ou la fermeture de filières sont en effet des décisions difficiles. Par ailleurs, tout est difficile à Genève en matière de politique et d'émergence de projets nouveaux. Régulièrement, des alliances entre des points de vue minimalistes et maximalistes naissent, de facto, et les projets sont confrontés à des oppositions différentes.

M. Beer aimerait, à ce propos, rappeler le débat qui a eu lieu sur la fermeture de l'orientation céramique de la HES-Genève. Elle avait été décidée en fonction d'une évaluation (*peer review*) qui avait constaté l'insuffisance de niveau et de taille critique de cette formation. A l'époque, on voulait mettre en avant des possibilités nouvelles, notamment la création d'un atelier céramique et les possibles collaborations. Il lui avait alors été répondu que cette solution était factice et cela a conduit à une manifestation importante de la fonction publique. A ce moment, il avait même été appelé devant cette commission parlementaire pour parler de sa décision. Une année après, il est allé à la Haute Ecole d'arts appliqués pour la remise des derniers diplômes de l'orientation céramique. Tout le monde considérait alors que le DIP avait pris une bonne décision en fermant cette filière, car elle a permis que des gens viennent de l'Europe entière pour enseigner et cela a donné un levier pour le rapprochement entre la HEAA et l'ESBA.

M. Beer pense qu'il était impossible de ne pas succomber à la tentation de la comparaison entre ce cas et celui de l'institut d'architecture. Il est vrai que l'institut d'architecture a occupé une place importante dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire, mais davantage autour de l'aménagement de la ville que dans la construction elle-même. En effet, rares sont ceux qui ont



gagné des prix pour des bâtiments construits. En revanche, il s'agit d'architectes avec un sens du positionnement par rapport à la ville. Pour la partie historique, en 1994, en raison d'une baisse des effectifs, une collaboration a été établie par l'université entre l'EPFL et l'institut d'architecture, prévoyant que les étudiants feraient les deux premières années à l'EPFL et qu'ils auraient ensuite le choix de revenir terminer leur formation à Genève.

Il se trouve que, plusieurs années après, aucun étudiant n'est revenu à Genève. Ainsi, en dix ans, tous les architectes genevois se sont formés à l'EPFL et nulle part ailleurs. Toutefois, des diplômés post-grades et d'autres formations sont donnés à Genève. La formation n'a donc pas disparu. Cela étant, des étudiants de HES ont pu récemment être immatriculés à l'IAUG avec un complément, et la promotion de l'institut d'architecture a été faite en dehors de Genève pour la formation de base. Néanmoins, le DIP considère que, en ce qui concerne la formation des architectes de niveau universitaire, l'institut d'architecture est mort à Genève il y a dix ans. Il faut admettre cette réalité. En tant qu'institut, il est donc appelé à disparaître et le rectorat a estimé qu'il fallait mettre un terme à un institut en tant que tel.

De son côté, le rectorat avait souhaité une nouvelle faculté de l'environnement, mais qui a été refusée par le Conseil de l'université. En effet, devant les résistances de certaines facultés, celui-ci a estimé qu'il ne fallait pas créer de nouvelle faculté et il a demandé d'explorer d'autres voies. Cela a conduit à la proposition de création d'un institut de l'environnement et du développement durable. Le but est de rassembler les enseignements phares de l'institut d'architecture, du centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement et du centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie (CUEPE), et de réunir ces trois instituts. En outre, ce projet a l'avantage d'être admis par le Conseil de l'université et les facultés. De plus, il permet de conjuguer deux principes. Tout d'abord, il propose une forme d'enseignement qui est essentielle aux modifications de ce secteur pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Par l'aspect international de Genève, cet institut jouerait aussi un rôle important dans un pôle de l'environnement. Il y a en effet des compétences présentes à Genève, avec notamment le RUIG qui met en relation la Genève internationale et la recherche universitaire. Le second enjeu de cet institut est relatif à l'enjeu du développement durable dans le savoir et dans sa transmission, en y intégrant le défi d'un mode de pensée du développement durable. M. Beer a ainsi participé à Vilnius (Lituanie) à un sommet du Conseil économique des Nations Unies consacré au développement durable. Il apparaît que tous les pays ont pris des engagements forts dans la scolarité et l'enseignement supérieur. La première

vocation de l'institut est par conséquent de répondre au défi de l'ancrage de la Genève internationale. Ce projet a également la vertu de partir modestement. En outre, ce projet sera réalisé sans crédits supplémentaires. Il s'agit d'un petit projet, mais avec des idées pouvant grandir.

M. Beer présente ensuite les axes de travail. Tout d'abord, le projet d'institut a été préparé par le rectorat et il a le soutien du Conseil de l'université, de la communauté scientifique, du niveau international et du Conseil d'Etat. Cela étant, cette création a comme conséquence d'entraîner une mutation due à la fermeture d'un institut et de montrer un idéal avec un projet qui démarre modestement. Pragmatiquement, cette manière de voir est légitime mais elle doit être articulée. Il faut en effet accepter le projet de loi du Conseil d'Etat et veiller, à travers des recommandations, que les enseignements ayant fait la renommée de l'institut d'architecture aient une bonne place dans le nouvel institut. Une évaluation devra également être réalisée avec une commission internationale d'experts (des personnalités aussi prestigieuses que M. Klaus Töpffer, directeur général du PNUE, M. Achom Steiner, directeur général de l'IUCN, M. Philippe Roch, ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, et le professeur Alexandre Zehnder, président du Conseil des EPF) pour pouvoir, le cas échéant, passer à une vitesse supérieure et par exemple à une nouvelle faculté. Il faut éviter de faire échouer le projet en cumulant les oppositions de ceux qui veulent le plus et de ceux qui veulent le moins. C'est un petit projet pour une grande idée, et qui mérite d'être soutenu.

Une députée socialiste demande pourquoi le Conseil de l'université a refusé le projet de faculté. Réponse : le Conseil de l'université a estimé que la création d'une nouvelle faculté constituait une menace pour les autres facultés, qui avaient des craintes par rapport à leur territoire.

Une députée des Verts a noté que M. Beer a avancé comme argument en faveur de la fermeture de l'institut d'architecture que les étudiants ne reviennent plus finir leur formation à Genève. Elle observe que, dans le cadre d'un institut des sciences de l'environnement et du développement durable, la situation sera semblable. Elle s'interroge donc sur le bien-fondé d'un tel institut et se demande si les étudiants reviendront à Genève s'ils n'ont pas de formation de base adéquate.

M. Beer relève que la question de base est effectivement la mobilité. Pour l'institut d'architecture, elle se situe par rapport à un doublon où il est possible d'étudier à l'Université de Genève ou à l'EPFL. Dans ce cadre, les étudiants pouvaient revenir à Genève, mais ils ne l'ont pas fait. Avec le projet d'institut des sciences de l'environnement et du développement durable, la formation proposée n'est pas le double d'une formation existant déjà. Si les

cours ne sont pas fréquentés, l'institut devra alors fermer ses portes. Des étudiants ne vont pas être pris artificiellement pour gonfler les effectifs. M. Beer souligne que l'institut des sciences de l'environnement et du développement durable suit une logique de spécificité (masters spécialisés). Cela étant, il y a certes des enseignements relatifs à l'environnement à EPFL, mais il n'y a pas de doublons par rapport aux champs de l'institut.

M. Beer ajoute que toutes les provenances et les orientations sont possibles. Rien n'est prédéterminé. L'exposé des motifs du projet de loi est clair : « les baccalauréats envisagés sont ceux qui attestent de compétences dans les domaines suivants : a) sciences naturelles de l'environnement : notamment les baccalauréats délivrés par la Faculté des sciences ; b) sciences de l'homme et de la société : baccalauréats décernés par les facultés des sciences économiques et sociales, de droit et de lettres (notamment sociologie, géographie, études internationales, droit, histoire) ainsi que les baccalauréats en architecture délivrés par d'autres Hautes Ecoles. Cette offre élargie au niveau des baccalauréats universitaires permet de prévoir un nombre d'étudiants entre 300 et 500 pour le programme de maîtrise dans l'ensemble des filières proposées ».

Un député libéral rappelle les raisons de la résistance de la Faculté des sciences économiques et sociales et la Faculté des sciences quant à la nature transdisciplinaire d'un bachelor avec une insertion professionnelle difficile, et qui aurait obligé les étudiants à suivre un master. La Faculté des SES a aussi eu la crainte de voir les priorités données à d'autres objectifs que, par exemple, le pôle international, qui aurait dès lors été privé de moyens et de professeurs.

Un député MCG demande si l'EPFL connaît une surcharge en matière de formation en architecture et ce qu'il se passerait si le projet d'institut des sciences de l'environnement et du développement durable ne passe pas. On lui répond que l'EPFL fait face et que, si le Grand Conseil refuse l'institut et la faculté, il n'y aura tout simplement rien. L'institut d'architecture figurera dans la loi, mais ne donnera peut-être pas d'enseignements dans la réalité. M. Beer souligne qu'il trouve malsain de gonfler artificiellement les rangs de l'institut. Il n'est en effet pas question de garder des filières artificielles, l'Etat n'en a pas les moyens. Toutefois, il n'entend pas dire à l'université tout ce qu'elle doit faire. Il y a également des risques. Si la création d'une faculté est choisie, il faudra voir sa forme et son financement. En revanche, si la création d'une faculté est refusée par la communauté et la gouvernance universitaire, il n'en demeure pas moins étrange que des hommes politiques viennent leur dire comment organiser leurs enseignements. Par contre, si

l'institut des sciences de l'environnement et du développement durable a du succès, il pourra peut-être évoluer vers une faculté.

Une députée a l'impression que l'institut d'architecture est mort car il n'offrait plus qu'une part du cursus. Ainsi, il est rare de vouloir revenir à Genève en étant intégré dans la culture de l'EPFL. Elle se demande pourquoi il faut créer un institut avec un aspect embryonnaire. Elle aimerait savoir si cela permet réellement de donner toutes les chances à cet institut et à Genève, qui se veut un phare en matière de développement durable.

M. Beer fait remarquer que la déclaration de Bologne établit que le bachelor constitue une sortie possible vers le marché du travail et permet d'aller vers des masters spécialisés. A partir de là, le projet d'institut offre l'acquisition d'un profil spécialisé intéressant dans quatre champs de l'environnement et du développement durable. Pour le détenteur d'un bachelor en architecture, avoir une maîtrise dans le développement durable peut représenter un complément infiniment précieux pour l'orientation de sa carrière. Ainsi, la construction de bâtiments avec cette perspective donne des possibilités énormes. Il reconnaît que le projet peut souffrir de reproches, mais il rend attentifs les commissaires au fait que ce petit projet utilise les ressources existantes et veut aller plus loin.

Un député UDC souhaite savoir quel sera le partenariat entre Genève et Lausanne et se demande si cet institut n'aurait pas plutôt sa place à Lausanne avec des disciplines plutôt techniques que purement académiques. Il désire également savoir comment seront résolus le financement de cet institut et le logement des étudiants.

M. Beer répond que le financement serait fourni par les trois centres actuels. Il n'est pas question de ressources nouvelles. En ce qui concerne la collaboration, elle est souhaitée et repose sur une collaboration plus vaste qui s'appelle les sciences de la société. Cet élément vient donc se greffer à un certain nombre d'enseignements qui existent déjà. Par ailleurs, un lien est prévu avec la Faculté des sciences et l'EPFL. Il s'agit donc de masters qui devront avoir des ancrages avec les facultés existantes. Enfin, cet institut n'a de sens qu'avec la transversalité dont il est souvent question.

A un député socialiste qui s'inquiète des débouchés de l'institut, M. Beer fait remarquer, comme les commissaires le savent, que le principe de base de l'orientation de la formation supérieure ne vise pas nécessairement une profession précise. Il est toutefois normal de poser la question des débouchés réels. Dans le domaine économique, il est nécessaire de penser le développement de la planète de façon différente, notamment avec l'idée du Sommet de la Terre à Rio en 1992. En effet, en continuant avec un

développement identique à celui des dernières décennies, la planète va vers une catastrophe. Il s'agit donc de former des économistes avec une perspective particulière. Cela étant, par rapport à l'enseignement, un master doit bien sûr permettre d'enseigner. Par ailleurs, la formation des enseignants devrait inclure de la formation sur le développement durable, dans une partie modulaire. Cet engagement a en effet été pris dans le cadre des Nations Unies. Il s'agit donc d'une manière de repenser toutes les disciplines.

Enfin, si cela permet à l'architecture d'offrir des économies d'énergie, M. Beer s'en félicite. Genève a en effet du retard en matière de standard en haute performance énergétique – il n'y a pas de compétences particulières à l'institut d'architecture à ce sujet. De manière plus large, ce domaine offre également une autre perspective dans la manière de concevoir la recherche fondamentale et de repenser l'enseignement.

La discussion porte ensuite essentiellement sur les mérites comparés de la création d'un institut ou d'une faculté des sciences de l'environnement et du développement durable, suite aux deux projets de lois déposés (et qui ont fait l'objet de rapports séparés, n.d.l.r.). Le problème spécifique de l'IUAG et de la pétition 1543 n'est plus évoqué.

### **Discussion (bis)**

La discussion sur la pétition et le sort de l'IUAG reprend deux ans plus tard, en mai 2006, après le vote de la nouvelle loi sur l'université. Le président signale qu'il est allé faire un tour sur le site internet de l'institut d'architecture : « L'institut d'architecture de l'Université de Genève ferme ses portes le 31 août 2008. D'ici là, tous les étudiants qui se sont inscrits à cette formation auront pu terminer leurs études et obtenir le titre brigué. » Il importe désormais de voir ce qu'il faut faire de cette pétition et rappelle les travaux qui avaient été réalisés en 2005-2006. De même, trois autres projets de lois relatifs à l'architecture et à l'environnement, les projets de lois 9686-A, 9709-A et 8430-A, figurent toujours à l'ordre du jour du Grand Conseil.

Un député des Verts rappelle le contexte « historique » de ces pétitions et du projet de loi sur l'institut de l'environnement. Le Conseil d'Etat a agi dans la plus pure illégalité, ce qui a conduit à vider l'institut de ses étudiants. A partir de là, si la loi sur l'université est acceptée, l'université est effectivement autonome dans sa gestion. Cela étant, le Conseil d'Etat a agi illégalement, mais en sachant que la loi sur l'université lui donnerait un jour raison. Certes, l'institut d'architecture devait être changé et amélioré, mais

tout a été jeté au panier sans autre réflexion. À partir de là, un deuxième point d'illégalité a été mis en évidence par la Commission de contrôle de gestion. En effet, deux professeurs ont été nommés à l'institut d'architecture, mais ils n'ont pas de compétence en architecture. Il constate que le Grand Conseil s'est fait mener par le bout du nez dans cette histoire.

Sans reprendre les propos du préopinant, une députée socialiste trouve que c'est un grand gâchis. Il n'y a eu aucune réflexion. On a laissé pourrir la situation. Aujourd'hui, le Grand Conseil ne doit plus se prononcer sur la suppression d'unités d'enseignement et de recherche, mais la disparition de l'institut d'architecture montre bien le manque de vision dont les rectorats souffraient. Elle ne classerait donc pas cette pétition, car elle trouve qu'il aurait fallu sauver cet institut. Elle aimerait par ailleurs savoir ce qui se passera avec les 9 millions de francs et ce qu'il adviendra des bâtiments. Elle propose, éventuellement, d'entendre les responsables de l'institut. Ils ont effectivement été peu soutenus par le parlement.

Le MCG trouve que c'est un gâchis d'avoir fermé l'institut d'architecture. Il est donc plutôt pour le soutien à cette pétition.

Une députée libérale trouve qu'on ne peut pas toujours ressortir les cadavres du placard et qu'il est inutile de ré-auditionner les pétitionnaires. Ils vont en effet redire la même chose. Une nouvelle audition serait du temps perdu.

Le président met aux voix la proposition de ré-auditionner les pétitionnaires.

Pour : 4 (3 S, 1 Ve)  
 Contre : 7 (1 MCG, 2 UDC, 2 L, 1 R, 1 PDC)  
 Abstention : 1 (1 Ve)

*La proposition est refusée.*

On propose ensuite d'auditionner le recteur. Le président met aux voix cette proposition.

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 MCG)  
 Contre : 6 (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 PDC)  
 Abstention : –

*La proposition est refusée.*

Une députée libérale propose le dépôt sur le bureau du Grand Conseil à titre de renseignement. Un Vert s'étonne de ce choix en raison de l'action illégale du Conseil d'Etat. On lui répond que le rapport donnera les

explications nécessaires. Le président met aux voix le dépôt de la pétition 1543 sur le bureau du Grand Conseil.

Pour : 6 (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 PDC)

Contre : 6 (3 S, 2 Ve, 1 MCG)

Abstention : –

*Cette proposition est refusée.*

Le président met donc aux voix le renvoi de la pétition 1543 au Conseil d'Etat.

Pour : 6 (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 PDC)

Contre : 6 (3 S, 2 Ve, 1 MCG)

Abstention : –

*Cette proposition est également refusée.*

Constatant l'incapacité de la commission à prendre une décision dans ces circonstances, le président propose aux commissaires de rediscuter du sort de la pétition 1543 lors de la prochaine séance.

Lors de la séance suivante, la présidente rappelle que la commission a refusé le dépôt de la pétition 1543 sur le bureau du Grand Conseil ainsi que son renvoi au Conseil d'Etat. Il convient donc de départager ce résultat. Elle remet donc aux voix le renvoi de la pétition 1543 au Conseil d'Etat, qui est refusé par 5 voix contre (1 PDC, 1 R, 2 UDC, 1 L), 3 voix pour (2 S, 1 Ve) et 0 abstention.

La présidente remet enfin aux voix le dépôt de la pétition 1543 sur le bureau du Grand Conseil.

Pour : 6 (1 PDC, 1 R, 2 UDC, 1 L, 1 MCG)

Contre : 3 (2 S, 1 Ve)

Abstention : –

Cette fois-ci, une majorité se dégage enfin et la proposition est acceptée. La commission vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'en faire autant.

## **Pétition (1543)**

### **pour le soutien de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

#### *Qui aménagera le territoire et construira la ville ?*

Alors que Bâle tente d'instituer un enseignement universitaire en architecture, que Barcelone, forte de quatre écoles, est en train d'en créer deux nouvelles, Genève s'apprête à fermer une des plus anciennes écoles d'architecture de Suisse, ainsi qu'à perdre un facteur important de sa richesse culturelle et de sa qualité architecturale. En effet, le 18 mai 2005, le Conseil de l'université a voté en faveur de la liquidation de l'institut d'architecture de l'Université de Genève au profit d'un institut des sciences de l'environnement et du développement durable (SED) et cela malgré les lacunes conceptuelles du projet, l'échec de l'ancienne Académie de l'environnement et des débouchés pour le moins incertains qu'il serait censé offrir.

Rappelons que la pérennité de l'institut d'architecture a été sérieusement mise en danger il y a une dizaine d'années avec la fermeture de son premier cycle, alors même qu'elle possédait un rayonnement international et comptait une centaine d'étudiant-e-s en 1<sup>re</sup> année (l'équivalent du département d'architecture de l'EPFL). Précisons que l'institut d'architecture a dès lors développé des filières originales qui correspondent à des enjeux culturels actuels et des débouchés avérés en urbanisme et en aménagement du territoire, en architecture et paysage, en architecture et sauvegarde du patrimoine bâti, ainsi qu'en architecture et arts appliqués (santé, handicap, urgence), et qu'il s'est réorganisé conformément aux accords de Bologne (bachelor et master).



Reste à espérer que le monde politique, plus clairvoyant que le monde académique, tablera sur le renforcement des compétences existantes plutôt que sur une création *ex nihilo*, de manière à répondre aux besoins en matière de logement et de politique harmonieuse d'aménagement urbain et territorial.

N.B. : 162 signatures

*M<sup>me</sup> Béatrice Manzoni*

*M. Simon Schmidig*

65, rue des Bains

1205 Genève

*Date de dépôt : 2 septembre 2008*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Virginie Keller**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée le 22 juin 2005 et a été traitée durant cinq séances entre le 29 septembre 2005 et le 29 mai 2008. C'est dire si elle a été mal traitée ! Presque trois ans à l'ordre du jour, une seule audition au début du travail et puis quasiment plus rien.

Il faut dire que le dossier de l'institut d'architecture a fait l'objet de plusieurs textes au sein du parlement et qu'il a été également lié aux débats entourant les projets de faculté puis d'institut de l'environnement, ce qui a aussi contribué à troubler le débat, à éviter quelques questions et à permettre finalement au parlement de ne pas débattre des enjeux posés par la disparition des formations dispensées par l'école d'architecture créée en 1952, puis transformée en institut d'architecture en 1994, pour finalement être fermée durant l'été 2008.

Lors de la séance de la Commission de l'enseignement supérieur du 15 mai 2008, le parti socialiste a demandé l'audition de la direction de l'institut d'architecture afin de pouvoir recevoir des informations concernant la fermeture de l'institut prévue pour l'été 2008. Il s'agissait, pour le groupe socialiste, de questionner la direction de l'institut ainsi que le Département de l'instruction publique (absent à la commission ce jour-là) sur le traitement des enseignant-e-s, du personnel administratif et des étudiant-e-s et sur le devenir des enseignements, du budget et des locaux.

Malheureusement, la majorité de droite et d'extrême-droite a voté contre ces demandes d'audition, ne permettant ainsi pas de terminer correctement l'étude de la pétition de façon respectueuse de l'institution et de tous ceux et celles qui se sont engagé-e-s dans cet établissement et, surtout, ne permettant pas d'avoir des informations sur les futurs enseignements de l'institut de l'environnement qui devrait, en partie, reprendre les compétences en aménagement du territoire, en urbanisme et en paysage.

A la séance suivante, le groupe socialiste a proposé le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat, soulignant ainsi l'importance du sujet et notre volonté de recevoir des réponses à nos questions. Malheureusement, la commission a refusé le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat et a voté son dépôt sur le bureau du Grand Conseil, mettant ainsi fin brutalement aux débats ayant entouré le démantèlement de l'institut qui ferme ses portes dans la plus grande discrétion.

Mesdames et Messieurs les député-e-s, nous vous demandons de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin qu'il puisse nous apporter les informations concernant la suite que l'université entend donner au projet d'institut de l'environnement et aux enseignements concernant notamment l'aménagement du territoire qui devraient y être proposés.